
Adresse de la société populaire de Passy-les-Paris (Paris), lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Passy-les-Paris (Paris), lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 17;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19590_t1_0017_0000_7

Fichier pdf généré le 15/07/2019

c

[*Les citoyens soussignés, réunis en société populaire régénérée de Cherbourg, à la Convention nationale, Cherbourg, le 24 brumaire an III*] (32)

Citoyens représentants, dégagés de l'influence et délivrés de l'oppression qui avaient enchaîné jusqu'à notre pensée, rendus à la dignité de notre être et à la hauteur de notre destinée, nous venons applaudir en hommes libres à la sagesse et au courage que vous n'avez cessé de déployer ; nous venons vous exposer des principes que la liberté même a gravés dans nos cœurs, et que ni la rage des factions, ni les efforts de l'intrigue n'ont pu effacer.

Armés de la massue du peuple, et forts de sa conscience et de votre énergie, vous avez terrassé tous les conspirateurs, vous avez anéanti avec l'infâme Robespierre ce système de sang et d'horreur, qui, frappant à la fois l'innocent et le coupable, avait plongé dans la consternation et l'effroi les âmes les plus pures, les plus républicaines, et pros crit le mérite et le talent pour faire disparaître avec les lumières tout ce qui portait l'empreinte de la vertu.

Continuez, dignes représentants du peuple, de faire une guerre implacable à l'intrigue et au crime, quels que soient et leur forme et leur asile ; ne souffrez pas que, sur la tombe impure des derniers tyrans, s'élèvent de nouvelles factions ; ne souffrez pas que les dignes légataires de leur séditeuse audace viennent encore braver ou rivaliser l'autorité nationale dont vous êtes les seuls dépositaires, violer ou éluder vos décrets, corrompre l'opinion que vous seuls devez diriger, et étouffer sous leur système meurtrier les principes éternels que vous avez proclamés dans votre sagesse, et que votre justice éclairée se plait à exercer.

Pour nous, vieux et sincères amis de la liberté et de l'égalité, nous qui, en gémissant sur les horreurs commises en leur nom, avons toujours béni et soutenu la révolution mémorable qui nous rétablis dans nos droits, nous ne cesserons de voir en vous et nos bienfaiteurs et nos guides. Reconnaître la Convention nationale pour le seul et unique point de ralliement ; maintenir notre de tout notre pouvoir le gouvernement révolutionnaire, qui seul peut hâter la ruine de tous nos ennemis, répandre les principes de la morale et de la vertu, garant salutaire de la stabilité des républiques ; défendre les patriotes dans l'oppression, les secourir dans le malheur, démasquer et poursuivre les intrigants, signaler à l'opinion publique ces contrebandiers de patriotisme, qui ne se sont attachés au char de la révolution que pour en arracher les dépouilles, dénoncer les fripons, les dilapidateurs et les traîtres, surveiller les autorités constituées sans les entraver, poursuivre le royalisme, l'aristocratie et le fanatisme jusque dans leur derniers retranchements ; distinguer l'erreur du crime, ne point

confondre le patriotisme sage et éclairé avec le froid égoïsme et le modérantisme hypocrite ; embrasser enfin avec transport tous les moyens de consolider la révolution en la faisant aimer, et de plonger à jamais dans le néant et ses faux amis et ses ennemis ; voilà notre but, voilà nos principes, et nous y sommes fidèles, nous en faisons le serment entre vos mains. Les représentants du peuple et des républicains connaissent le prix et la force de notre dévouement.

Suivent 121 signatures.

d

[*La société populaire de Passy-les-Paris à la Convention nationale, le 1^{er} frimaire an III*] (33)

Courage, dignes Représentans d'un peuple qui aime la liberté et veut l'égalité, courage, les ennemis de la République seront écrasés que la Convention constante dans sa marche et ferme à son poste, anéantisse les élèves de Robespierre et les héritiers de ses crimes, ces hommes qui ne se couvrent du manteau du patriotisme que pour voiler leur ambition, toujours prêts à déchirer leur pays, à y exciter des troubles et des factions si contraires au bien public. Dans l'attitude la plus imposante et la plus vigoureuse, faites eclipser devant le génie protecteur de la République cet esprit de terreur qui a si longtems comprimé l'innocence paisible et réduit le citoyen modeste et laborieux à abandonner le bien général pour ne s'occuper que du sien. Tandis que les enfans de la patrie moissonnent les lauriers au champ de l'honneur et de la gloire en pulvérisant les fugitifs satellites des despotes, maintenez le regne de la justice et de la probité. Organisez les sociétés populaires, tracez les limites exactes de leurs devoirs que l'on entende plus dans leur sein ces vains débats qui n'ont pour objet que des personnalités et des motifs de vengeance particulière. Que le bien général soit l'unique principe de leurs paisibles discussions. Vous voulez la liberté du peuple dans toute sa plénitude.

Nous soutiendrons vos principes de toute notre force.

La société populaire de Passy a juré de n'avoir d'autre ralliement que la Convention. Elle renouvelle aujourd'hui son serment et le signe individuellement.

Passy ce 1^{er} frimaire l'an 3^e de la République française une et indivisible.

Suivent 35 signatures.

e

[*L'assemblée sectionnaire de la Montagne, dite la Sans-Culotterie, de Reims à la Convention nationale, Reims, le 1^{er} brumaire an III*] (34)

(32) *Moniteur*, XXII, 553-554. *Bull.*, 4 frim; *Débats*, n° 789, 869-870; *Ann. R.F.*, n° 61; *J. Perlet*, n° 789.

(33) C 328, pl. 1453, p. 19.

(34) C 328, pl. 1453, p. 21.